

2021

Rapport annuel des déchets sur le territoire de la communauté de communes Val'Aïgo



Rappel du cadre réglementaire

La Communauté de Communes VAL'AÏGO établit le rapport 2021 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, ainsi que des articles L. 1411-13, L. 2313-1, L. 2224-5 et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2021 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la CCVA dans le cadre de sa compétence déchets.

Table des matières

Lexique des abréviations	3
Présentation du territoire.....	4
La compétence déchet sur le territoire.....	5
Les faits marquants de l'année 2021	6
Collecte de biodéchets dans les cantines.....	6
Vente de composteurs.....	6
Changement de prestataires et de modalités de prestation	6
La pré-collecte.....	7
La collecte et le traitement des déchets	8
Les ordures ménagères	8
Les emballages recyclables hors verre.....	9
Le verre.....	10
Les encombrants	11
Les textiles.....	12
La collecte des déchets non ménagers.....	13
Les déchets de déchèterie.....	13
Bilan de collecte	13
Les indicateurs financiers	14
Perspectives pour 2022.....	16
Prévention et communication	16
PLPDMA	16
Collecte des déchets en porte à porte	16
Redevance incitative	16
Conclusion Générale.....	16

Lexique des abréviations

BOM : Benne à Ordures Ménagères

CCVA : Communauté de Communes Val'Aïgo

CS : Collecte Sélective

DECOSET : DÉchèterie COLlecte SElective Traitement

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

ELA : Emballage des Liquides Alimentaires

EMR/ PCNC : Emballages Ménagers Recyclables/ Papier Carton Non Complexé

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GDM : Gros De Magasin

JRM : Journaux Revues Magazines

OM : Ordures Ménagères

PAP : Porte À Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PEHD : PolyÉthylène Haute Densité

PET : PolyÉthylène Téréphtalate

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

SMICTOM : Syndicat Mixte Intercommunale de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

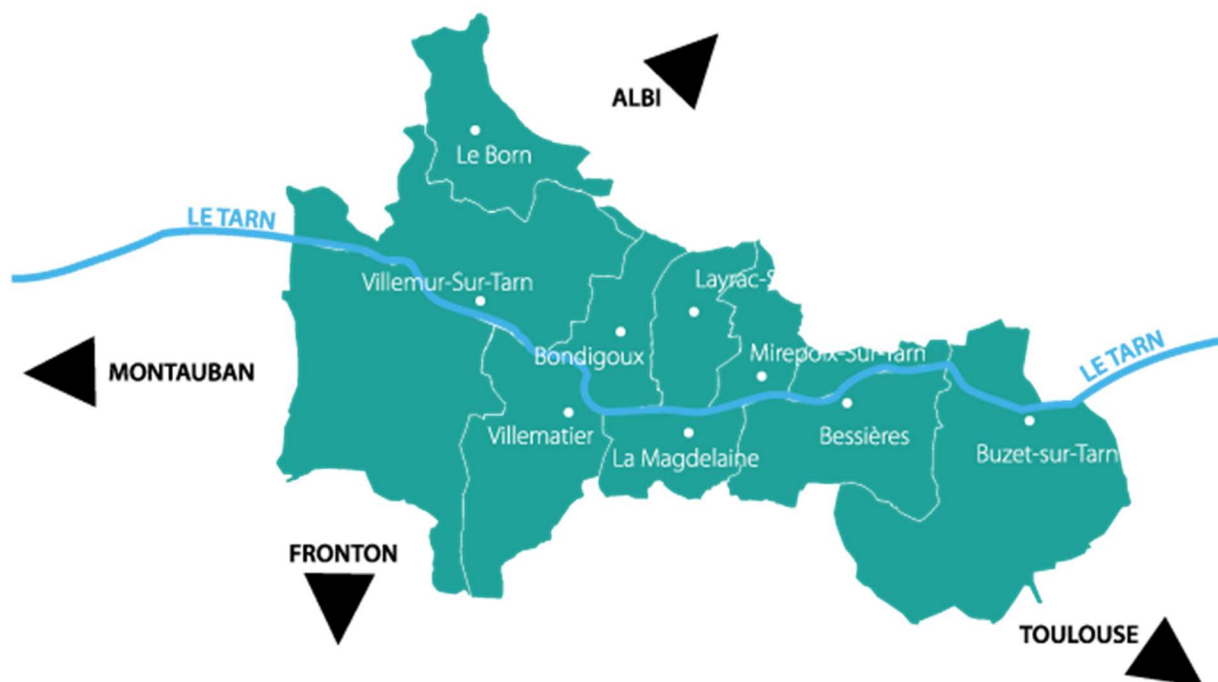
Présentation du territoire

Le territoire Val'Aïgo se compose de 9 communes : Bessières, Bondigoux, Buzet sur Tarn, Layrac sur Tarn, La Magdelaine sur Tarn, Le Born, Mirepoix sur Tarn, Villematier et Villemur sur Tarn.

Il se situe à l'extrémité nord du département de la Haute-Garonne. La population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2021, selon l'INSEE, est de 18 268 habitants sur une superficie de 146.2 km². La densité de population est de quasiment 130 habitants/ m².

Le territoire compte 7490 ménages. 89% des logements sont des logements principaux, 3% sont des résidences secondaires et 8% des logements vacants.

Notre territoire est classé dans la typologie : habitat mixte à dominante rurale.



La compétence déchet sur le territoire

La compétence déchet ne s'applique pas à tout le territoire. Lors de son entrée dans la CCVA, en 2015, la commune de Buzet sur Tarn a fait le choix de rester rattaché au SMICTOM de Lavaur pour la gestion de ses déchets.

La compétence déchet ne concerne donc que 8 communes pour une population totale de 15 347 habitants.

Population totale par commune au 1er janvier 2021

BESSIERES	4189
BONDIGOUX	680
LA MAGDELAINE SUR TARN	1202
LAYRAC SUR TARN	320
LE BORN	608
MIREPOIX SUR TARN	1118
VILLEMATIER	1108
VILLEMUR SUR TARN	6122
TOTAL	15347

Source INSEE

Dans la compétence déchet, la CCVA a la charge de :

- La pré-collecte : distribution, échange, entretien et réparation des contenants de collecte
- La collecte des flux :
 - OM
 - Emballage recyclable hors verre (tri sélectif)
 - Verre
 - Encombrant
- La prévention et la réduction des DMA.

La CCVA a délégué le traitement des DMA ainsi que la gestion des déchèteries au syndicat DECOSET¹.

La collecte des textiles est gérée par deux sociétés privées : SRCE et Le Relais 81.

Le service est composé d'une seule personne qui occupe le poste de responsable du service. Les interventions techniques sont assurées par les agents des services techniques mutualisés. L'accueil téléphonique et la distribution des bacs est pris en charge par l'agent d'accueil du pôle technique mutualisé.

Sur 2022, il est prévu de renforcer l'équipe avec l'embauche d'un chargé de mission pour la mise en place de la redevance incitative.

¹ Le syndicat DECOSET est un syndicat mixte de réalisation composé de 8 EPCI, du nord de la Haute-Garonne. Ce syndicat a en charge le traitement des DMA et des déchèteries. Sur le territoire Val'Aïgo, ils ont la gestion du site d'ECONOTRE à Bessières (centre tri + incinérateur) ainsi que de la déchèterie de Villemur sur Tarn.

Les faits marquants de l'année 2021

Collecte de biodéchets dans les cantines

Depuis le 1^{er} mars 2020, les biodéchets des écoles maternelles et élémentaires du territoire sont collectés par la société Easytri afin de produire du compost ou d'alimenter un méthaniseur. Les bacs sont fournis par l'entreprise et collectés une fois par semaine.

En 2021, 17 178kg ont été collectés et ont pu être détournés des ordures ménagères.

Vente de composteurs

Environ 30% des ordures ménagères présentes dans les bacs sont des biodéchets. Afin de détourner une partie de ces déchets des bacs d'OM, la CCVA met à disposition de ses administrés, depuis 2014, des composteurs à tarif préférentiel.

En 2020, 72 composteurs avaient été vendus et en 2021 il y en a eu 94, soit une augmentation de 30%.

Changement de prestataires et de modalités de prestation

Le marché avec Veolia a pris fin au 31 décembre 2020. Véolia assurait la collecte des OM, du tri sélectif, des déchets verts ainsi que des encombrants (en alternance avec Emmaüs 82).

Pour les OM et le tri sélectif, c'est la société SUEZ qui a repris ce marché de collecte. Elle possédait déjà le marché de collecte du verre depuis le 1^{er} Mars 2020.

La collecte de déchets verts a été remplacée par un service payant en régie. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les administrés qui souhaitent que leurs déchets verts soient collectés à domicile doivent prendre rendez-vous auprès du pôle technique et payer la collecte. Toutefois il existe d'autres solutions pour les déchets verts comme l'apport en déchèterie ou le compostage.

Emmaüs 82 est aujourd'hui le seul prestataire pour la collecte des encombrants. Une convention a été passée avec l'association. La collecte se fait uniquement sur rendez-vous en porte à porte.

Récapitulatif des changements entre 2020 et 2021

		OM	Tri Sélectif	Encombrant	Déchet vert
2020	Prestataire	Véolia	Véolia	Véolia + Emmaüs 82	Véolia
	Modalité de collecte	PAP	PAP	PAP selon calendrier de collecte	PAP
2021	Prestataire	Suez	Suez	Emmaüs 82	Régie
	Modalité de collecte	PAP	PAP	PAP sur rendez-vous	Prestation payante en PAP sur rendez-vous

La pré-collecte

La CCVA a la charge de la distribution, de l'échange, de l'entretien et de la réparation des containers de collecte des OM et du tri sélectif, ainsi que des colonnes à verre.

Un marché a été conclu avec le groupe SULO pour la fourniture des bacs de collecte OM et de tri sélectif.

Quadria nous fournit les colonnes à verre ainsi que les composteurs.

L'attribution de bac se fait dans les 3 cas suivants :

- Nouveaux arrivants sur le territoire.
- Augmentation ou diminution du nombre de personne dans le foyer (échange de bacs).
- Vol, perte ou détérioration des anciens bacs.

Les colonnes à verre sont remplacées au fil de l'eau en fonction de l'usure.

Quantité de containers distribués en 2021

Capacité en L	OM (bac marron)	Tri sélectif (Bac jaune)
120	92	51
240	130	112
360	47	31
660	32	30
770	4	5
Total	305	229

La collecte et le traitement des déchets

Les ordures ménagères

Les OM sont collectées en porte à porte, dans des bacs à couvercle marron. La collecte est assurée par le prestataire SUEZ.

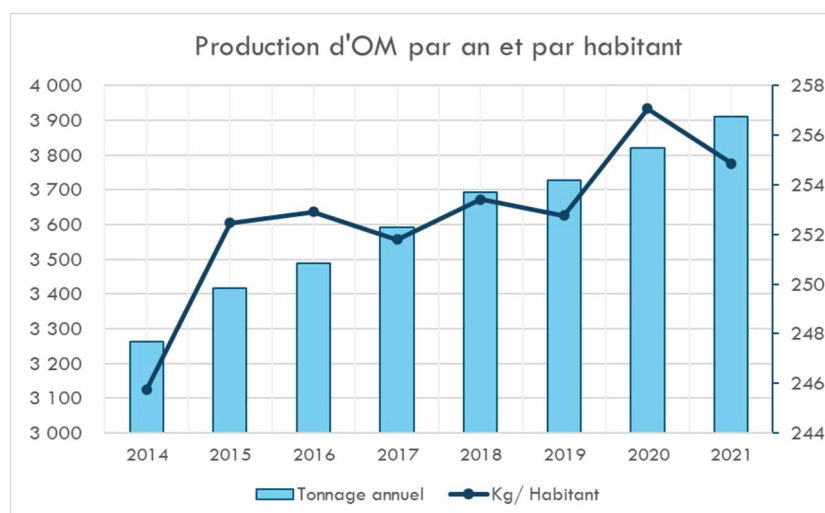
Les OM sont collectées une fois par semaine pour les bacs individuels. 2 fois par semaine, pour les points collectifs du centre-ville de Bessières ainsi que les établissements médicaux (EHPAD, Clinique). En ce qui concerne le centre-ville de Villemur sur Tarn, la collecte a lieu 3 fois par semaine pour les bacs collectifs.

Environ 10% de la population de la CCVA est concernée par la collecte en bac collectif.

Ordures ménagères: production annuelle depuis 2017

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Population	14268	14571	14747	14863	15347
Tonnage annuel	3 593	3 692	3 727	3 821	3911
Évolution annuelle	2.87%	2.70%	0.94%	2.45%	2.31%
Kg/Hab	252	253	253	257	255
Évolution annuelle	-0.48%	0.64%	-0.26%	1.68%	-0.87%

Au niveau du territoire intercommunal, la quantité moyenne d'OM produite par habitant augmente, et même si l'on observe une légère baisse en 2021 elle reste globalement à la hausse sur les 5 dernières années. En comparaison, en 2021 sur les collectivités françaises classées dans la typologie mixte rural, la moyenne était de 228kg par habitant, et en Occitanie 236kg par habitant, alors que sur notre territoire nous sommes à 255 kg par habitant.



Le coût de la prestation de collecte des OM est un forfait défini par le marché. Le montant du forfait est révisé deux fois par an selon un coefficient de révision. Le montant du forfait mensuel est de 38 721,67€ HT, avec une TVA à 10% pour les OM.

Les OM du territoire sont acheminées directement sur le site d'ÉCONOTRE à Bessières afin d'être incinérées. Aucun tri n'est réalisé entre la collecte en bac et l'incinération.

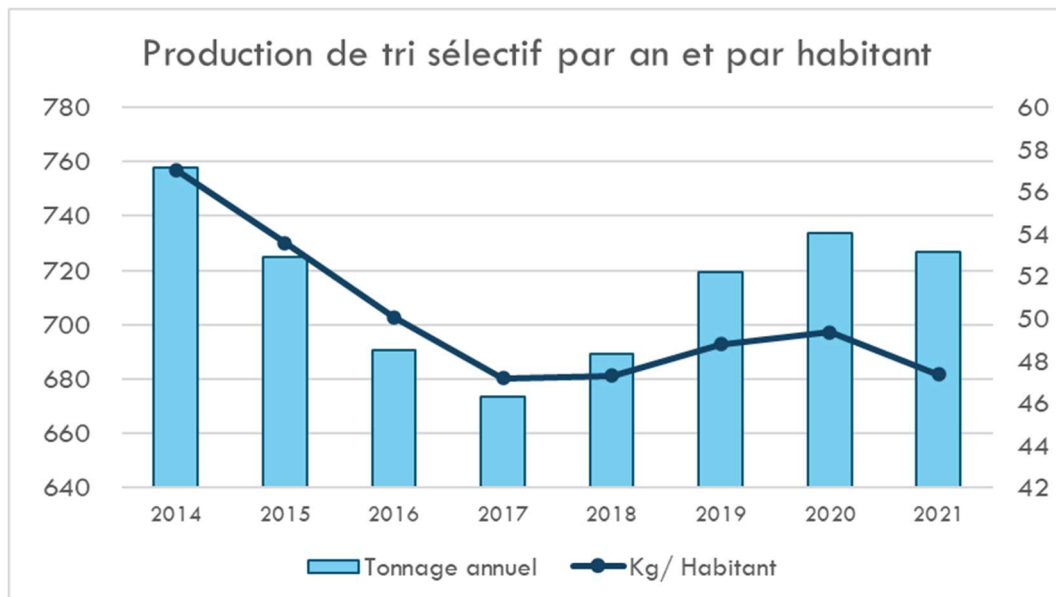
Les emballages recyclables hors verre

Ou le tri sélectif est collecté en porte à porte dans les bacs à couvercle jaune. La collecte est assurée par le prestataire SUEZ, 1 fois toutes les 2 semaines (C0.5) pour les bacs individuels et une fois par semaine pour les bacs collectifs.

Emballages recyclables hors verre: production annuelle depuis 2017

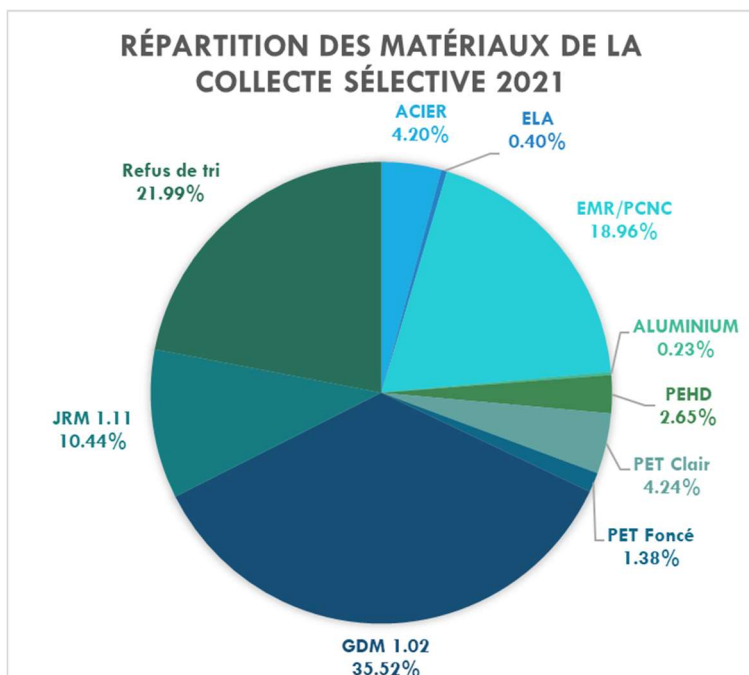
Année	2017	2018	2019	2020	2021
Population	14268	14571	14747	14863	15347
Tonnage annuel	673	689	719	734	727
Évolution annuelle	-2.62%	2.32%	4.19%	1.94%	-0.92%
Kg/Hab	47	47	49	49	47
Évolution annuelle	-5.95%	0.24%	3.03%	1.17%	-4.20%

Le tonnage annuel augmente légèrement et suit l'accroissement de la population. En revanche la quantité moyenne produite par habitant reste relativement stable. La moyenne française en typologie mixte rural est de 49 kg/ habitant et en Occitanie 53 kg/ habitant.



Le coût de la prestation de collecte sélective est un forfait défini par le marché. Le montant du forfait est révisé deux fois par an selon un coefficient de révision. Le forfait mensuel est de 16 715€ HT avec un taux de TVA à 5.5%.

A l'issue de la collecte, les emballages recyclables hors verre, sont livrés directement au centre de tri ECONOTRE de Bessières. Ils sont ensuite triés par matière afin d'être valorisés.



Famille	Matière	Type d'emballage
Métal	Acier	Conserve; aérosol
	Aluminium	Canette ; Barquette
Plastique	PEHD	Bouteille de lait opaque
	PET clair	Bouteille d'eau transparente
	PET foncé	Bouteille d'eau colorée
Carton	ELA	Brique alimentaire
	EMR/ PCNC	Cartonnette/ carton
Papier	JRM	Journaux/ Magazine
	GDM	Reste des papiers

En 2021, la vente de matériaux valorisés a rapporté 35 376€.

Les déchets non conformes aux consignes de tri sont comptabilisés dans le refus de tri. Il y a 2 types de non-conformité :

- Erreur d'orientation des déchets : ce sont des déchets qui ne devraient pas être mis dans le container jaune comme du plâtre/ gravats, des films plastiques, des objets en plastique, du textile, des emballages en verre, etc.
- Erreur sur le geste de tri : les emballages mal vidés, en sac ou encore emboîtés les uns dans les autres sont refusés.

En 2021, le taux de refus de tri a augmenté de 1% par rapport à l'année précédente. En 2019, il était de 18%. Notons que ce taux ne cesse d'augmenter sur l'ensemble du territoire de DECOSET. Le refus coûte cher à la collectivité, l'extension des consignes de tri prévue pour la fin 2022 devrait permettre d'améliorer nos performances.

Le verre

La collecte du verre est également réalisée par le prestataire SUEZ.

Le verre est collecté en PAV. 45 colonnes sont installées sur le territoire dont 3 enterrées.

La collecte du verre se fait en fonction du taux de remplissage de chaque colonne. La fréquence de collecte d'une borne de verre à l'autre varie de 1 fois toutes les 2 semaines à 1 fois tous les 3 mois.

Verre: production annuelle depuis 20

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Population	14268	14571	14747	14863	15347
Tonnage annuel	374	454	400	448	474
Évolution annuelle	-3.59%	17.76%	-13.65%	10.76%	5.59%
Kg/Hab	26	31	27	30	31
Évolution annuelle	-6.93%	16.02%	-15.03%	10.05%	2.52%

La quantité de verre collectée est très variable, le ratio en kg/ habitant fluctue sur les 5 dernières années. La moyenne française est de 37 kg par habitant et de 38 kg en Occitanie.

Le coût de la collecte du verre est calculé en fonction des tonnages collectés. Le prix unitaire de la collecte du verre est défini par le marché et révisé une fois par an, sur la base de 46,47€ par tonne. En 2021, la collecte du verre a coûté 23 590€ sur l'année et a rapporté 8014€ de vente de matière.

SUEZ livre le verre à la société Brianne dans le Tarn, qui se charge du traitement pour le compte de la société Verallia France (Repreneur). Le verre est trié en fonction de la couleur et recyclé en nouveau contenant en verre.

Les encombrants

Les encombrants sont collectés en porte à porte, uniquement sur rendez-vous, par l'association Emmaüs 82 depuis le 1^{er} janvier 2021. Les fréquences de collecte peuvent varier de 3 à 6 fois par mois, en fonction des besoins.

Encombrant en PAP: production annuelle depuis 2017

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Population	14268	14571	14747	14863	15347
Tonnage annuel	143	149	156	208	64
Évolution annuelle	-6.40%	4.06%	4.59%	24.80%	-222.14%
Kg/Hab	10	10	11	14	4
Évolution annuelle	-9.86%	2.02%	3.44%	24.21%	-232.63%

Dans les 64T, sont aussi comptabilisés les encombrants qui sont collectés par les services de propreté.

On observe une forte baisse des encombrants collectés en porte à porte en 2021, suite à l'arrêt de la collecte des encombrants par Véolia. En revanche on observe une augmentation des tonnages en déchèterie.

La CCVA et Emmaüs 82 sont liés par une convention. Le montant annuel versée à Emmaüs est de 13 000€ TTC.

La majeure partie des encombrants récupérés sont orientés vers des filières de réemploi et de réparation.

Les textiles

Les textiles sont collectés en PAV. Il y a 10 points de collecte sur le territoire intercommunal. Ces bornes de collecte sont gérées par des sociétés privées. 8 bornes sont gérées par SRCE et 2 par Le relais 81. La CCVA n'a pas de dépenses spécifiques liées à cette collecte.

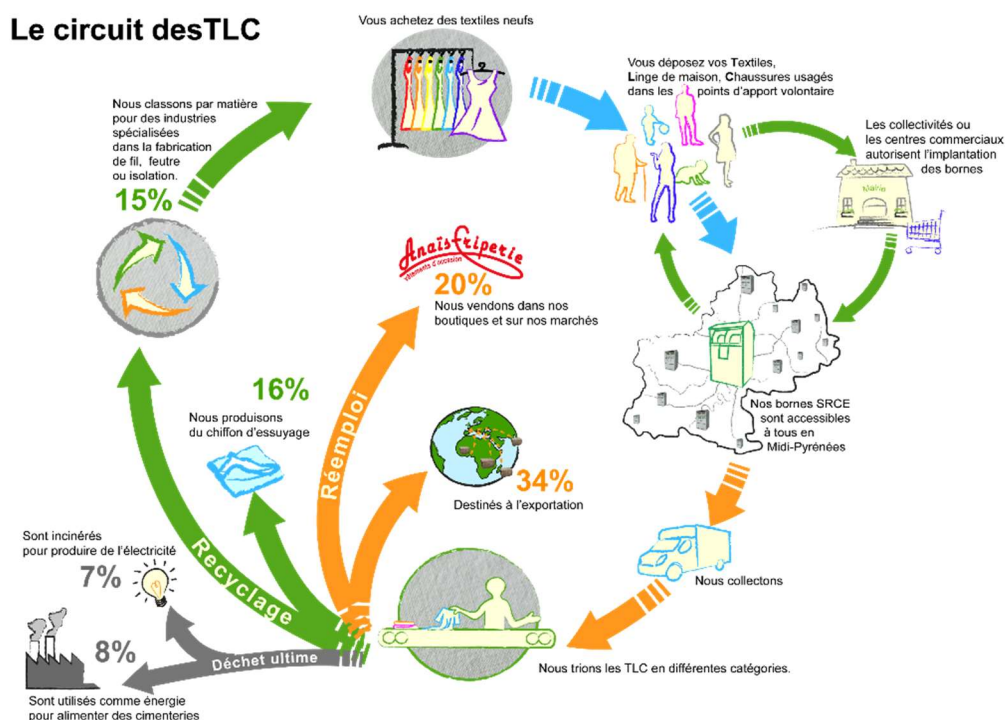
Textile : production annuelle depuis 2019

Année	2019	2020	2021
Population	14747	14863	15347
Tonnage annuel	57	66	66
Évolution annuelle	-	13.65%	-0.04%
Kg/Hab	4	4	4
Évolution annuelle	-	12.97%	-3.30%

Nous observons une légère baisse de la collecte pour l'année 2021.

La collecte des textiles ne nous est pas facturée. Les bornes restent la propriété des sociétés qui en ont l'exploitation.

Les textiles sont collectés au moins une fois par semaine afin d'éviter qu'ils ne se détériorent. Ils sont ensuite triés et orientés vers différentes filières en fonction de leur qualité. Les entreprises se rémunèrent avec la vente dans les friperies et la vente de matière recyclée.



1: schéma venant du site internet de SRCE

La collecte des déchets non ménagers

Il s'agit des déchets issus des activités des professionnels et des établissements publics, qui sont, de par leur nature, leur composition et leur quantité, assimilables aux ordures ménagères.

Ils sont collectés en même temps que les ordures ménagères et suivent la même filière de traitement. Ils ne sont donc pas identifiés dans les tonnages et les coûts de collecte.

La redevance spéciale pour les professionnels a été votée en 2013 (délibération 2013-06-008).

Les déchets de déchèterie

Sur le territoire Val'Aïgo nous disposons d'une déchèterie, située sur la commune de Villemur-sur-Tarn. Sa gestion est déléguée au syndicat DECOSET, qui a lui-même confié la prestation à SUEZ.

DECOSET gère 20 déchèteries sur l'ensemble du territoire et elles sont ouvertes à l'ensemble des administrés de la zone DECOSET. Il est donc difficile d'appréhender avec précision les tonnages apportés par les habitants de Val'Aïgo.

Déchets de la CCVA apportés en déchèterie

	En Tonne	Kg/ Hab
2021	3165	206
2020	2757	142

La forte augmentation du ratio kg/ habitant s'explique par l'arrêt de la collecte à domicile des déchets verts ainsi que des encombrants par Véolia.

La demande est croissante et malheureusement la déchèterie de Villemur sur Tarn est exiguë. Des discussions sont en cours auprès des services de DECOSET pour améliorer cette situation avec comme proposition la création d'une plateforme de déchets verts à l'extérieur du site pour libérer de la place.

La déchèterie n'est pas accessible aux professionnels et les oblige à se rendre sur Toulouse pour déposer leurs déchets. Là encore des améliorations sont à prévoir.

Bilan de collecte

Tous flux de déchets confondus, les habitants de la CCVA produisent près de 548 kg par an par habitant de déchets soit un total de 8 408 T de déchets pour l'ensemble du territoire.

De plus, le taux de refus de tri ne cesse d'augmenter et frôle les 22% en 2021.

Les indicateurs financiers

Le tableau ci-dessous représente les principales dépenses et recettes par flux de déchets.

Dépenses et recettes Hors Taxe

2021	Flux	OM	Tri	Verre	Encombrant	Déchèterie	Autres flux	Tous flux confondus	Total
	Tonnage	3911	727	474	64	3165			8341
Dépenses	Pré-collecte	8 045 €	7 074 €	2 565 €			2 237 €		19 921 €
	Collecte	469 238 €	195 935 €	23 590 €	11 818 €	93 972 €	15 156 €		809 709 €
	Traitement	568 700 €	226 243 €			199 756 €	69 270 €		1 063 969 €
	Communication/ Prévention							11 450 €	11 450 €
	Charges fixes							42 903 €	42 903 €
	Total	1 045 983 €	429 252 €	26 155 €	11 818 €	293 728 €	86 663 €	54 353 €	1 947 952 €
Recettes	Vente matériaux		35 376 €	8 014 €		15 407 €	1 049 €		59 846 €
	Soutien CITEO	11 823 €	87 854 €	4 676 €		14 946 €			119 299 €
	TEOM (hors Buzet sur Tarn)							1 940 831 €	1 940 831 €
	Total	11 823 €	123 230 €	12 690 €	0 €	30 353 €	1 049 €	1 940 831 €	2 119 976 €

Le poste de dépense le plus important est le traitement des déchets qui représente 54.6% des dépenses, la collecte en représente 41.6%. Pour les déchets, ce sont les OM qui représentent 53.7% des frais pour 47% de tonnages. À la vue de ces résultats, il est très intéressant d'investir dans la communication et la prévention afin de réduire les tonnages d'OM produits.

La TEOM est la principale recette pour les déchets. Hors TEOM, ce sont les déchets issus du tri qui apportent le plus de recette.

Coût en €/ Tonne hors TEOM

	OM	Tri	Verre	Encombrant	Déchèterie	Total
Dépense	267.45 €	590.44 €	55.18 €	184.66 €	92.81 €	233.54 €
Recette	3.02 €	169.50 €	26.77 €	0.00 €	9.59 €	21.48 €
Différence	264.42 €	420.94 €	28.41 €	184.66 €	83.21 €	212.06 €

Le tri sélectif représente le coût le plus élevé à la tonne, et malgré des recettes importantes, les dépenses liées à la collecte et au traitement ne sont pas compensées. Une partie de l'explication vient du fait que les emballages recyclables hors verre sont moins denses que les OM et que la mutualisation du centre de tri implique des coûts importants.

Les dépenses liées au verre représentent le coût le plus faible. Car, le coût du traitement sur ce flux n'est pas supporté par la collectivité.

Coût en €/ Habitant hors TEOM

	OM	Tri	Verre	Encombrant	Déchèterie	Total
Dépense	68.16 €	27.97 €	1.70 €	0.77 €	19.14 €	126.93 €
Recette	0.77 €	8.03 €	0.83 €	0.00 €	1.98 €	11.67 €
Différence	67.39 €	19.94 €	0.88 €	0.77 €	17.16 €	115.25 €

Les OM représente 58.5% des coûts par habitant. C'est le poste de dépense le plus important. Le verre et les encombrants ont un coût faible ramené à l'habitant.

Le tableau ci-dessous présente une analyse comparative des dépenses et des recettes en 2020 et en 2021.

		2020	2021
Dépenses	Pré-collecte	42031	19921
	Collecte	948900	809709
	Traitement	1156785	1063969
	Communication/ Prévention	2661	11450
	Charges fixes	113224	42903
	Total	2263601	1947952
Recettes	Vente matériaux	17800	59846
	Soutien CITEO	128874	119299
	TEOM	1971990	1940831
	Total	2118664	2119976

Globalement, il y a une baisse des dépenses, mise à part celle liées à la communication. Le total des recettes est relativement stable mais on a une augmentation de la vente des matériaux dû à une augmentation des prix de rachat.

Perspectives pour 2022

Prévention et communication

Mener des actions de prévention auprès de la population afin de les informer et de les amener à avoir des pratiques plus vertueuses.

PLPDMA

Suivi et poursuites des actions déjà en place :

- Collecter des biodéchets dans les cantines.
- Poursuivre la vente des composteurs auprès des particuliers.

Mise en place de nouvelles actions :

- Installer des composteurs dans les cimetières.
- Détourner les textiles des OM.
- Mettre en place des pratiques éco-exemplaires au sein de la CCVA en tant qu'établissement public.

Collecte des déchets en porte à porte

Améliorer les conditions de collecte pour les ripeurs.

Réduire la production d'OM car d'après une étude ADEME, 70% des déchets présents dans les ordures ménagères devraient être triés :

- Verres et textiles : augmenter la communication et intensifier les PAV.
- Biodéchet : augmenter la vente de composteur (en lien avec le PLPDMA)
- Déchets verts : informer les usagers.

Augmenter la quantité d'emballages recyclables collectés et réduire les refus de tri :

- Améliorer l'information des usagers pour un meilleur tri
- Passer en extension de consigne de tri.

Redevance incitative

Ce projet est en discussion depuis 2019 au sein de la CCVA, l'objectif 2022 est de débiter le projet pour une mise en place effective en 2025. Ce projet nécessite le recrutement d'un agent supplémentaire dans le service déchet.

Conclusion Générale

La performance de la communauté de communes Val'Aigo en matière de gestion de déchets est mauvaise. Les quantités d'OM produites sur le territoire ne diminuent pas ou très peu. A l'inverse les quantités de matériaux recyclables n'augmentent pas suffisamment.

Face à l'augmentation des taxes sur les OM (notamment la TGAP), du coût des énergies pour l'incinération et des obligations légales en matière de gestion des déchets, il est impératif et urgent de mettre en place des actions de prévention et de réduction des déchets sur le territoire.